

## **Prolongation**

#### Arrêté

# Portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route :

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur ECHERSEAU Fabrice domicilié au 6 Place Chamaillard en date du 25 juin 2023 qui souhaite effectuer des travaux d'isolations en occupant temporairement le domaine public au 6 Place Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard; Prolongation de l'arrêté n°2023-06-101;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

# ARRÊTÉ:

#### Article 1

Du lundi 26 juin 2023 au dimanche 02 juillet 2023, Monsieur ECHERSEAU Fabrice demeurant au 6 Place de Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard est autorisé à procéder à un approvisionnement de matériaux d'isolations avec l'entreprise Isossol dans la ZAC des Fougerolles au 7 rue Marie de Lorraine 37700 à La Villeaux Dames et l'entreprise Enedis au 6 Place Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard. Prolongation de l'arrêté 2023-06-101.

### Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de 3 places de stationnement devant le 6 Place Chamaillard 37220 à l'Île Bouchard :
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant les travaux.

## Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

# Article 4

Monsieur ECHERSEAU Fabrice est occupant du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

### Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté n° 2023-06-107

PUBLIÉ LE 26/06/2023

ACTE EXÉCUTOIRE

Fait à File Bouchard, le 26/06/2023